



LA GUZARGUOISE

Journal d'Information de Guzargues

n°52 - mars 2021



Chères Guzarguaises, chers Guzarguois, chers amis,

Un an. Voilà maintenant un an que cette crise sanitaire change notre quotidien. Sur notre village, les injonctions sanitaires des services de l'Etat ne nous ont pas permis d'organiser notre fête, les événements culturels et tous les moments de convivialité. Néanmoins, pendant les vacances de février, nous avons pu organiser dans le bois communal un après-midi tir à l'arc. Ce fut pour les enfants mais aussi pour les adultes présents un formidable moment de convivialité de retrouvailles mais aussi d'espoir.

Nous devons rester optimistes pour l'avenir avec la campagne de vaccination contre la Covid-19 lancée le 18 janvier et qui s'accélère. Misons sur un retour à la vie d'avant ou pratiquement, en début d'été.

Revenons sur notre commune avec l'actualité et les projets en cours. Pour ceux qui empruntent la rue des Mazes, vous avez constaté des travaux importants qui correspondent à l'extension de notre réseau d'assainissement, notamment pour raccorder les deux parcelles face au terrain de boules.

Concernant notre projet d'Espace Culturel, les choses avancent bien, nous espérons le permis de construire validé par les services de l'état mi-avril.

Côté programme voirie, nous avons inscrit la rénovation de la deuxième partie de la route du Lirou, ainsi que des chemins communaux. Ces travaux se feront dans le cadre d'un marché de commandes groupées lancé par la Communauté de communes. Le démarrage des travaux est prévu après l'été.

Dans les domaines animations et culturels, nous avons parié sur un programme ambitieux, avec la fête du village, une soirée de cinéma de plein air et un récital de guitare.

Nous avons hâte de vous retrouver autour d'une vie d'activités et de beaux projets. Prenez soin de vous. Je vous remercie pour votre attention et votre confiance et vous souhaite une bonne lecture.

Pierre ANTOINE
Maire de Guzargues

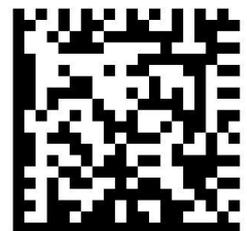
Vice-président de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup

La Guzarguaise est éditée et diffusée par la municipalité de Guzargues à 220 exemplaires
mairie.guzargues@wanadoo.fr
<http://www.guzargues.com>
0467596157
Directeur de la publication : Pierre Antoine
Comité de lecture : Vanessa Soury
Conseil Municipal
Coordination : Claudine Verdier

SOMMAIRE

Travaux	2
Culture - Animation	3
Ça s'est passé à Guzargues	3
Covid 19	4
Ecoles	5
Conseils Municipaux, communication	6
Annonces, Association sportive	7
Agenda	7
Mairie, environnement, Etat civil	8

flashcode2.0



Pas de lecteur pour lire ce code ? Tapez 107.fr sur votre mobile !

Animation : Tir à l'arc



Découverte pour certains, retrouvailles pour d'autres, petits et grands se sont retrouvés pour une après-midi tir à l'arc, ce lundi 15 février. C'est dans le bois communal tout nettoyé que nos archers guzarguois se sont retrouvés avec les conseils et recommandations d'un professionnel Howard, éducateur spécialisé.

16 enfants et adultes s'étaient inscrits pour cette initiation au tir à l'arc.

Il faut dire que nos archers en herbe ont fait honneur à notre village avec des scores plutôt bons d'après Howard.

Les lapins qui couraient derrière les cibles n'ont pas eu de soucis à se faire.

Belle animation à renouveler et merci à Vanessa pour cette excellente initiative pendant les vacances scolaires.



Travaux

Elagage route du Lirou

Coupe et élimination de gros arbres morts au bois communal

Terrain de tennis : renfort du grillage

Eclairage public

Fibre Optique

- Route du Lirou, des arbres menaçaient la ligne aérienne de desserte téléphonique, ils ont été élagués.
- Dans le bois communal, un gros de travail de sécurisation a été réalisé par la société Boyer sise à Guzargues. En effet, de gros pins qui menaçaient de tomber ont été coupés et évacués.
- Le grillage du terrain de tennis a été redressé et renforcé par des jambes force.
- Le conseil municipal a reçu la coopérative d'Electricité de Saint Martin de Londres afin d'échanger sur les différentes solutions pour réduire notre consommation d'énergie électrique. En effet, la diversité énergétique et la baisse de nos consommations d'énergie sont aujourd'hui devenues une nécessité.

Extinction nocturne, changement des lanternes adaptées aux LED ou changement des ampoules au sodium par des ampoules LED sont autant de solutions qui ont été étudiées.

De nombreuses communes ont fait le choix d'éteindre l'éclairage public de 1h à 5h du matin. Les bénéfices sont multiples :

- Réduction importante de notre consommation électrique
- Amélioration du rythme biologique des habitants (effets sur le sommeil)
- Protection de la biodiversité, réduction de la pollution lumineuse nocturne (l'éclairage nocturne est la deuxième cause de disparition des insectes après les pesticides)
- Fibre Optique : les tirages de Fibres entre l'armoire (SRO) située place de la mairie et les chambres souterraines proches des habitations sont en cours. Dû au contexte sanitaire il est à prévoir un mois de retard pour la finalisation du réseau, soit une livraison pour mi-avril (hors raccordements opérateurs)



Tir à l'arc

C'est par un lundi après-midi un peu frais, mais sec, que 16 Robins des bois amateurs ont apprivoisé l'art du tir à l'arc. Howard, éducateur spécialisé et membre de la fédération française de tir à l'arc a initié nos archers à ce sport ludique.

Après quelques conseils de base concernant la sécurité et la posture, nos volontaires, enfants, ados et adultes ont tiré quelques flèches, puis ont enchaîné avec un tournoi amical.

Les deux sessions ont fait le plein. Un bon moment partagé qui a atténué la frustration de ne pas pouvoir se réunir en plus grand nombre...

Un grand merci à Madame Champredonde qui a très gentiment préparé un succulent gâteau au chocolat et aux amandes pour tous nos archers en herbe.



Ça s'est passé à Guzargues : des taureaux en liberté sur la commune !

Courant décembre, les Guzarguois ont eu la mauvaise surprise de se retrouver face à un troupeau de taureaux traversant la route lors de promenades dans la garrigue. Ces taureaux camarguais se sont échappés des prés de la manade Lafon, située au Triadou. Les bêtes ont longé le lien jusqu'à notre village, attirées par leurs congénères d'Assas et de Guzargues. Avertis par la gendarmerie, les manades du Ternen et Alain ont aidé à capturer les bovins de Jean Lafon. Cependant, ils n'étaient pas assez nombreux pour parvenir à canaliser les fugueurs et à les faire prisonniers. Le samedi 19 et le dimanche 20 décembre, c'est une cavalerie d'au moins 30 gardians et de leurs montures, venant des manades alentours comme la manade Alain, Velas ou même de plus loin... qui ont débarqué en terre guzarguoise afin de procéder au rapatriement des évadés. La seule manière de canaliser un taureau camarguais est avec un cheval, donc les poursuites en véhicules motorisés sont totalement inutiles et ne font qu'affoler un peu plus ces bêtes sauvages. C'est d'ailleurs ce qui s'est produit, des personnes les ayant pourchassés avec des pick-up, n'ont fait que les éparpiller un peu plus, durant la semaine précédant l'intervention de tous les cavaliers. Finalement à force d'acharnement, de ténacité et de force les taureaux ont regagné leurs pâturages hivernaux. Les promeneurs guzarguois peuvent donc continuer leurs sorties dans la garrigue sans crainte.

Texte et photos : Estelle Estrenis



COVID-19 : la vaccination en Grand Pic Saint-Loup

La campagne de vaccination contre la Covid-19 s'accélère. Depuis le 18 janvier dernier, elle s'est ouverte aux personnes de plus de 75 ans et aux personnes présentant des pathologies graves après avis de leur médecin traitant.

La vaccination est un moyen sûr et efficace de prévenir la maladie et de sauver des vies. Se faire vacciner, c'est se protéger mais aussi protéger son entourage. Cela permet également de maîtriser la propagation du virus.

Où se faire vacciner ?

Dans l'un des trois centres de vaccination en Grand Pic Saint-Loup :

- Saint Clément de Rivière
(Clinique du Pic Saint-Loup : 96 av. Saint Sauveur)
- Vailhauquès
(SDIS - pompiers : 150 rue Super nova)
- Saint Martin de Londres (ouverture ponctuelle)
(Salle des Rencontres : place du village)



Comment prendre rendez-vous pour se faire vacciner ?

Les démarches peuvent être effectuées par internet sur www.doctolib.fr ou par téléphone au 0 800 541 919

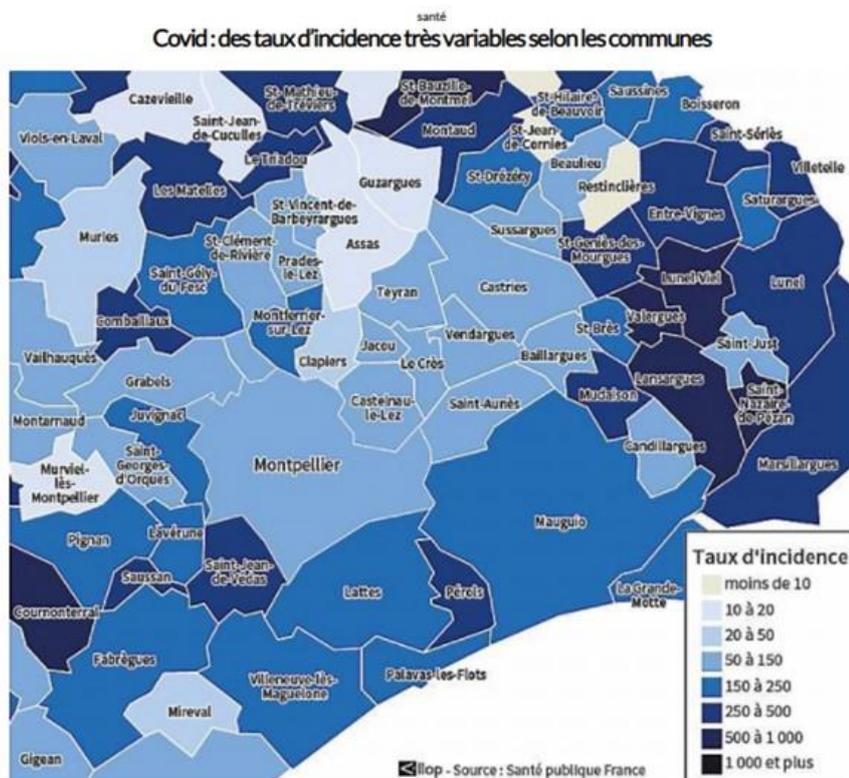
Navettes gratuites pour les + 75 ans

La Région Occitanie et liO mettent à votre disposition des navettes gratuites pour assurer votre trajet aller/retour entre votre domicile et le centre de vaccination (transport médicalisé non pris en charge). Pour bénéficier de ce service :

- Dans un premier temps, prenez rendez-vous pour vous faire vacciner selon les modalités ci-dessus (les navettes fonctionnent lundi, mardi, jeudi ou vendredi entre 10h et 15h ou mercredi entre 14h et 17h).
- Réservez ensuite votre navette au plus tard la veille de votre déplacement avant midi en contactant le N° Vert 0805460306

Prochaines étapes: la vaccination pour les personnes de 65 à 74 ans

Elle interviendra dès que possible. Au cours du printemps 2021 et élargissement aux autres tranches de la population.



Taux d'incidence : Guzargues, bon élève !

Autour de Montpellier, la commune de Guzargues avec notre voisine Assas, ont un taux d'incidence inférieur à 10 (personnes testées positives pour 100 000 habitants). Pour information, il est de plus de 200 au niveau national.

Guzarguais, continuez à respecter les gestes barrières et soyez prudents.

Propreté de notre commune

En matière de propreté, encore trop d'incivilités demeurent. Des containers collectifs sont installés tout près de chez vous, vous disposez de containers individuels. Des déchets restent encore au pied des containers. Les déchetteries toutes proches, de Teyran, Saint Mathieu de Trévières et Saint Vincent de Barbeyrargues sont ouvertes tous les jours y compris le dimanche matin. Enfin, nous vous remercions d'être vigilants pour protéger ceux qui assurent notre propreté. De nombreux masques sont malheureusement retrouvés sur la chaussée. Des bouteilles et des canettes sont régulièrement jetées tout autour du terrain de tennis, à cet égard un nouveau bac a été déposé.

Pour que notre commune soit propre, tout le monde doit se sentir responsable.



Le contrat qui nous liait au traiteur est arrivé à échéance

Une nouvelle consultation pour ce marché public a été effectuée durant le 4ème trimestre 2020 par le SIVU des Ecoles. Trois traiteurs ont répondu. Après étude des différents dossiers, nous avons décidé de renouveler notre confiance à la société API Restauration, basée à Gigan :

- Nous avons doublé la part du bio dans nos menus : un menu bio complet est servi chaque semaine et une composante bio les autres jours
- Nous continuons à privilégier les circuits courts, les produits locaux et la viande française
- Et toujours : Les pâtisseries sucrées et salées faites maison, de la soupe maison, le fromage à la coupe et le pain fourni par le boulanger d'Assas (sauf le lundi), des animations basées sur le goût et les fêtes, la formation continue du personnel.

Nous poursuivons notre démarche écologique et de réduction des déchets en préférant les contenants inox au plastique, en récupérant le pain pour le donner aux chevaux. Conformément à la loi EGALIM, un repas végétarien est proposé toutes les semaines à titre d'expérimentation. Le prix du repas reste inchangé pour les familles à 4€, le différentiel est pris en charge par le SIVU.

Nous vous rappelons que le menu est affiché en mairie, disponible sur le site de la commune et sur le portail famille du SIVU.



La cantine au temps du COVID

Afin de protéger les enfants durant le temps de cantine, nous avons décidé d'aller au-delà du protocole sanitaire imposé par le gouvernement.

Tous les enfants déjeunent par groupe-classe et il n'y a aucun mélange ni dans les cheminements ni pendant le repas.

Les enfants de maternelle déjeunent maintenant dans la salle de classe inoccupée du TBI (maternelle). Les élémentaires ont donc plus de place dans le restaurant scolaire et nous avons pu espacer les groupes afin de préserver les distances.

Le pain est servi individuellement (pas de corbeille). Les entrées sont dans les assiettes lorsque les convives arrivent. Les autres plats (principal, fromage, dessert) sont ensuite distribués à chacun par le personnel.

Ce système nous permet de ne pas avoir à faire deux services qui nécessiteraient de décaler les horaires des repas, d'éviter de faire déjeuner les enfants à leur bureau ou de leur demander d'amener un panier repas.

Aucun cas de Covid n'a à ce jour été détecté à l'école. Merci aux parents, aux enfants, aux enseignants et au personnel pour leur vigilance et leur implication.

Inscriptions Ecoles rentrée 2021

Sont concernés les **enfants nés en 2018** entrant en Petite Section, ceux **entrant en CP**, les nouveaux arrivants ou qui souhaitent s'inscrire pour la 1ère fois à l'école publique Assas-Guzargues.

Merci de vous présenter en mairie avec un justificatif de domicile et le livret de famille. Le formulaire d'inscription est téléchargeable sur le site www.guzargues.com (rubrique Ecoles) ou disponible en mairie.

Il vous sera délivré un certificat d'inscription, avec lequel vous devrez vous rendre à l'école (sur RDV avec la Directrice) muni, si besoin, du certificat de radiation, si votre enfant vient d'un autre établissement.

Les Conseils Municipaux

L'intégralité des comptes rendus des Conseils Municipaux est consultable en Mairie ou sur le site Internet.

Conseil Municipal du Jeudi 18 Février 2021 à 18 H 00

Etaient présents : Mesdames ESTRENIS Estelle, REBOUL Stéphanie, SOURY Vanessa.

Messieurs ANTOINE Pierre, CROSNIER Bernard, FLOURIEUSSE Hervé, LEMPEREUR Christian, MALCHIRANT Thierry, MARTIG Eric, MASTALERZ Claude, SANCEY Jean-Marc,

Excusés : Monsieur BORS Olivier, GAUD Jean-Claude procuration à ANTOINE Pierre, GOGUET Ghislaine procuration à ESTRENIS Estelle, MONTELON Virginie procuration à SOURY Vanessa.

➤ Approbation des comptes rendus du 3 Décembre 2020

Voté à l'unanimité.

➤ Autorisation à Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

Voté à l'unanimité.

➤ Point sur l'avancement du projet d'espace socioculturel,

Avis favorable de la commission sécurité du 11 février

➤ Point sur les travaux en cours

Extension du réseau d'assainissement rue des Mazes, Elagage Chemin du Lirou, sécurisation du bois communal par l'abattage d'arbres morts. Renfort et rénovation du grillage du tennis.

➤ Questions diverses : possibilité de traiter les questions qui ne figurent pas l'ordre du jour, si le Conseil Municipal le décide

Points à rajouter :

- Convention opendata avec le CD34 pour la transmission de données

Voté à l'unanimité

- Marché de voirie: projet de convention constitutive d'un Groupement de Commandes Publiques entre la Communauté de communes du Grand Pic St Loup et les Communes de Ferrières Les Verreries, Guzargues, Le Triadou, Murles, Pégairolles de Buèges, Saint Bauzille de Montmel, Saint Jean de Cornies,

Saint Martin de Londres, St Vincent de Barbeyrargues, Viols le Fort, pour la réalisation du programme de Voiries 2021 conformément aux articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la Commande Publique relatif aux groupements de commandes. (Pour la commune de Guzargues Voirie 2021 : 12220 € HT 14664 € TTC, route du Mas du Lirou et chemins communaux)

Voté à l'unanimité

- Fond de concours attribué à la commune par la CCGPSL pour la réalisation d'un parking pour l'espace socioculturel : 26 625,00 €

Voté à l'unanimité

- Subvention du CD34 (60 000 €) et de la Région Occitanie (100 000€) pour la construction de l'espace socioculturel

Voté à l'unanimité

- Extension de couverture 4G par Orange : l'opérateur étudie la possibilité de mettre une antenne 4G sur le château d'eau géré par le SMGC et situé sur la commune de Montaud

- DFCI : Bernard Crosnier présente les DFCI traversant la commune et soulève la dégradation de certains d'entre eux. A vérifier si la réhabilitation est à la charge de la commune ou Département.

- FETE DE GUZARGUES :

Vendredi, samedi et dimanche 25, 26, 27 juin (à confirmer)

- Programme culturel de la CCGPSL : Estelle Estrénis confirme les événements suivants :

- CINEMA EN PLEIN AIR, Vendredi 20 août 2021 à 21H00 sur la Place du Village

- RECITAL DE GUITARE Tangos y Otras Cosas" de Ludovic Michel, Vendredi 3 septembre à 20h00 sur la place du village

Communication et information

Un nouvel outil de communication par téléphone : L'application INFO-FLASH

INFO-FLASH est une application qui diffuse des informations officielles des collectivités locales de votre choix.

1. Vous téléchargez gratuitement l'application via l'App-store ou Google-Play
2. Vous ajoutez « Guzargues » en favori (et/ou toutes autres collectivités de votre choix) – pas besoin de créer un compte, c'est 100% anonyme
3. Vous recevrez les notifications en cas d'information ou d'alerte
4. Vous pouvez faire remonter des informations à la commune avec ou sans photo pour signaler un danger, un dysfonctionnement ou une dégradation.

Si vous le souhaitez, vous pouvez vous inscrire aux alertes SMS et téléphone (réservées aux cas d'urgence) : dans « Favori », choisissez « Guzargues », puis « inscription alerte ». Vous pouvez vous désinscrire à tout moment par le même biais. Pas besoin de fournir votre email.

Nouvel outil d'information et d'alerte à disposition des Guzarguois. Cette application vient compléter notre outil de communication du site internet de la commune.

Essai expérimental pendant un an.

Vanessa Soury



IF Info-Flash
Informe et Alerte les citoyens

Soyez **ALERTÉ** et **INFORMÉ** en temps réel

L'écosystème numérique **Info flash** vous informe et vous alerte sur les événements locaux et l'actualité. Les alertes de votre ville sont toujours dans votre poche, où que vous soyez.

SIMPLE ET GRATUIT

- 1 Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application sur votre téléphone ou tablette en recherchant **Info-flash** sur internet.
- 2 Ouvrez **Info-flash** et ajoutez votre commune en favori.

Pas besoin de créer un compte, 100% anonyme!

Félicitations vous recevrez désormais des notifications des autorités locales en cas d'alertes ou d'informations !



Coopérateur agréé
MINISTRE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE

Soutenu par
MINISTRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE



- **Diagnostics immobiliers pour la vente et la location.**

Nouvelle entreprise familiale sur Guzargues Contact Pascal Ringot 06 12 07 36 65

Mail : contact@diagmax.fr

Site internet : <https://diagmax.fr>

- **Plomberie, climatisation, création-rénovation de salles de bains..**

Thomas Jouannaud, 06 51 17 06 34,

thomasjouannaud@gmail.com.

- **Vente, installation et contrat d'entretien de système de climatisation**

Contact : Patrice PAUL :

tél : 04.67.02.10.47. mail : relationclient@aeris34.fr

- **Sitissimi. Création de site internet**

Intégration, Maintenance, Développement ...

Contact: Thierry Chirol - 06 99 79 18 58

tchirol@wanadoo.fr - www.sitissimi.fr

- **Soins infirmiers à domicile à Guzargues**

Christophe Apat 0680447060

Pierre Canizares 0615921185

- **Auxiliaire de vie à domicile**

Personnes âgées et/ou handicapées, toilettes, rdv médicaux, prépa.repas, exercices physiques et cognitifs..

11 ans d'expérience - Paiement CESU

Nathalie REMY 06 88 06 77 45

- **Dégustez Sud vous propose**

Une carte de vins pour tous les goûts et tous les budgets

0619082608

degustezsud@sfr.fr

Nous rappelons ici que lors de la dernière AG, il a été voté une baisse de la cotisation annuelle unique à seulement 20€ par famille.

En parallèle, nous rappelons que des travaux d'aménagement et amélioration ont vu le jour sur le site, avec notamment la pose d'un renfort grillagé tout autour du terrain de tennis, ainsi que la mise en place de piliers de force en soutien du grillage au fond du court, travaux financés par la commune, et terminés fin janvier.

De son côté, l'ASG a financé un nouveau filet de tennis mis en place le samedi 9 janvier dernier.

Quelques renouvellements de cotisation restent à recevoir, Nous invitons les retardataires à déposer leur renouvellement en mairie à l'attention de l'ASG.

Et souhaitons bienvenue aux nouveaux adhérents qui se sont inscrits tout récemment, ainsi que ceux à venir.

A la suite d'une demande de parents d'élèves en ce sens, l'ASG souhaite répondre présente en organisant **une journée découverte tennis encadrée par un moniteur**, pour accueillir les jeunes qui souhaitent découvrir les bases de l'initiation.

Etant dépendants d'un nombre minimum de participants, nous invitons les parents souhaitant faire découvrir cette activité à leurs enfants à écrire à l'ASG sur le mail : jlgaud@orange.fr, en mentionnant nom, prénom et âge du ou des enfants concernés.

Nous serons alors en mesure de faire un retour à chaque famille sur confirmation de l'organisation de la journée, ainsi que des modalités (date, heure etc.), sous réserve aussi que les conditions sanitaires du moment le permettent, cela s'entend.

Jean Claude Gaud

Agenda

☞ **LA DECHETERIE MOBILE INTERCOMMUNALE SERA SUR GUZARGUES EN 2021 (Chemin du Mas des Violettes)**

Les vendredis et samedis 2 et 3 avril - 18 et 19 juin – 17 et 18 septembre

Les vendredis de 9h à 12h et de 14h à 17h et les samedis 9h à 12h et de 13h à 16h

☞ **ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES**

Les 13 et 20 juin 2021, les électeurs français sont appelés à désigner leurs élus Régionaux et Départementaux

☞ **FETE DE GUZARGUES :**

Vendredi, samedi et dimanche 25, 26, 27 juin 2021

☞ **CINEMA EN PLEIN AIR**

Vendredi 20 août 2021 à 21h00 sur la Place du Village

☞ **RECITAL DE GUITARE**

Tangos y Otras Cosas" de Ludovic Michel.

Vendredi 3 septembre à 20h00 sur la place du Place du village

Il s'agit d'un voyage musical retraçant son parcours et sa passion. Spectacle intimiste.

Il commence par quelques grands classiques de la guitare avant de faire la part belle au tango. Une conférence est insérée au récital.

Son parcours et le choix des compositeurs dont il va parler, avant d'interpréter leurs morceaux, sont prétexte à aborder deux grands thèmes, qui irriguent l'histoire du Tango : l'exil et l'amour, en évoquant la vie de grands compositeurs, de leur importance et de leur influence dans l'Histoire de cette musique. Il s'agira, donc, de parler de l'Histoire du Tango, à travers ces deux thèmes. Durée : 1h15 environ.

Environnement : Le débroussaillage une obligation légale

Les incendies de forêt font partie des risques naturels majeurs auxquels la commune de Guzargues est confrontée.

Les obligations légales de débroussaillage permettent d'assurer la prévention des incendies de forêt, de faciliter la lutte contre ces incendies et d'en limiter les conséquences.

En débroussaillant votre terrain en prévention du risque incendie, vous contribuez à protéger la forêt et les espaces naturels combustibles. Vous protégez également votre habitation en évitant que les flammes n'atteignent votre logement. Outre les dommages matériels à déplorer lors de certains incendies de forêt, il faut avoir conscience que la non-conformité des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) augmente fortement l'exposition des personnels chargés des actions de protection et de lutte contre les feux de forêt. Face à ce risque, la commune de Guzargues, avec l'appui des services de l'Etat, s'implique depuis de nombreuses années pour assurer l'application effective des obligations légales de débroussaillage. Des obligations légales incombent aux propriétaires. Tout propriétaire dont la parcelle est située dans une zone exposée aux incendies de forêt ou implantée à moins de 200 m de celle-ci, a l'obligation de débroussailler la totalité du terrain si celui-ci se trouve en zone urbaine ou s'il fait partie d'un lotissement.

Le débroussaillage doit également être réalisé aux abords des constructions sur un rayon de 50 m, même si les travaux s'étendent sur les propriétés voisines.

POUR VOUS
POUR EUX



Mairie

Recensement Militaire

Les Françaises et les Français **nés en 2005** sont tenus de se faire recenser en Mairie à la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans. Se présenter en Mairie muni du livret de famille, de la carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

Rappel sur les obligations du propriétaire d'un animal. Prévenir les morsures de chien

Nous déplorons un accident qui s'est produit sur la commune, en effet un enfant a été gravement mordu par un chien non tenu en laisse.

Les chiens doivent être tenus en laisse, voire muselés. Il suffit en effet qu'il ne soit plus sous votre surveillance effective, qu'il se trouve hors de portée de votre voix ou de tout instrument sonore permettant de le rappeler, ou encore qu'il soit éloigné de vous d'une distance de plus de 100 mètres pour être considéré comme en état de divagation, ce qui est interdit. De la même façon, un chat est considéré en état de divagation s'il est non identifié (absence de tatouage), s'il se trouve à plus de 200 mètres des habitations ou s'il est trouvé à plus de 1000 mètres de votre domicile.... En tant que propriétaire de l'animal, vous êtes responsable des blessures (morsures, griffures...) qu'il peut causer à autrui ainsi que des dommages matériels occasionnés (vêtements déchirés, dégâts dans le jardin...), même si vous n'avez commis aucune faute (article 1385 du Code civil)

Élagage

Il est rappelé que les propriétaires des parcelles en bordure de voie publique sont tenus à l'élagage des arbres en bordure de voie : cet élagage prévoit que les végétaux ne doivent pas empiéter sur ou au-dessus du domaine public.

Diffusion des messages par e-mail ou/et sms

Afin de diffuser rapidement les dernières informations, grèves des bus, des écoles etc..., avertir des messages d'alertes de la préfecture, mais aussi dans un souci d'économie de papier, nous souhaitons intensifier l'usage d'**Internet et du sms**. Pour cela adressez-nous votre adresse email et/ou votre N° de tél mobile à : mairie.guzargues@wanadoo.fr.

Secrétariat de Mairie : congés de Printemps

Le secrétariat de mairie, sera fermé pour cause de congés, du lundi 17 mai au vendredi 28 mai 2021

Allo Mairie ou un mail à la mairie

Vous constatez qu'un lampadaire est en panne, appelez la mairie ou envoyez un mail en indiquant le N° inscrit sur le mat

Permanence du maire et des adjoints

Sur rendez-vous le mardi après midi

Avant d'engager des travaux, nous vous conseillons vivement de vous rapprocher de la mairie qui vous donnera toutes les informations nécessaires à la réalisation de votre projet

Déclaration préalable :

Pour tout projet de rénovation du bâtiment (volet, façade, clôtures..) et construction inférieure ou égale à 20m² de surface de plancher (abri de jardin, véranda, extension, piscine,..)

Permis de construire :

Pour tout projet de construction nouvelle ou extension du bâtiment supérieure de 20m² de surface de plancher.

Urbanisme : Infraction à l'urbanisme

Dépôt sauvage de terre

Les dépôts sauvages sont une source de pollution des sols, des eaux, de l'air et de dégradation des paysages. Ils représentent une menace quant aux risques d'incendie, de blessure, d'intoxication... et provoquent des nuisances visuelles.

Selon le type de déchet et la façon dont il est sauvagement déposé, le détenteur ou producteur de celui-ci peut être sanctionné, soit par une contravention allant de la 1ère à la 4e classe, soit d'une peine d'emprisonnement de deux ans, accompagnée d'une amende de 75 000 €

Construction sans permis de construire

La demande de permis de construire fait l'objet d'une procédure rigoureuse. Certains s'affranchissent de l'autorisation de construire et construisent sans permis.

L'infraction peut être constatée par un élu, un agent de l'état ou un agent de police. Il s'en suit alors un dépôt de procès-verbal.

Le tribunal de grande instance peut alors exiger :

- l'arrêt immédiat des travaux
- La démolition totale de vos nouvelles constructions
- Une mise en conformité de vos constructions

(article L.480-14 du Code de l'urbanisme)

Sachez que l'infraction peut être constatée jusqu'à 10 ans après la réalisation de vos travaux.

État civil

Décès :

Nous avons à déplorer le décès de :

Monsieur Yannick Benas le 5 mars 2021

Nous présentons nos condoléances à la famille.

Qu'elle soit assurée de notre plus grande sympathie